



Numéro spécial élections professionnelles du 4 décembre 2007

L'enjeu des élections professionnelles



Le 4 décembre 2007 est une date importante pour l'ensemble des agents aux Finances. A cette date les personnels auront choisi leurs représentants qui, pour les 3 prochaines années, devront assurer la défense de vos droits au travail et les conditions d'exercice de vos missions.

En votant pour la **CGT** vous :

- nous permettez d'avoir des élus pour vous défendre dans les CAP locales
- donnez les moyens indispensables au syndicat pour fonctionner. Les moyens alloués par l'administration tant en autorisation d'absence syndicale, qu'en moyen matériels (local, téléphone, fax, papier pour les publications...) sont proportionnels aux résultats des élections.
- c'est aussi, dans le contexte actuel de remise en cause du Statut et de la fusion DGI/DGCP, donner un signe fort au ministre que vous ne voulez pas voir brader vos acquis, votre carrière et les missions de service public.

La situation actuelle

En mars 2004, vous avez fait confiance à la CGT en votant pour ses candidats à hauteur de 18% des voix sur le plan local. Vos élus en catégories B et C se sont pleinement investis dans les mandats que vous leur avez confiés pour ces 3 dernières années. Cette année nous devons faire mieux et c'est ensemble que nous avancerons.

Sur le plan national, vos votes ont permis de hisser la CGT à la place de 1ère organisation syndicale au ministère des Finances ; nous devons aujourd'hui la confirmer.

Pour la première fois, cette année, des candidats CGT en catégorie A se présentent. Ce qui montre que les inspecteurs ne veulent pas s'enfermer dans un corporatisme qui ne les protège pas des pressions hiérarchiques. Avec des objectifs croissants et moins de moyens pour les atteindre, l'heure est arrivée pour franchir un cap et avoir enfin des représentants CGT pour les défendre.

La démarche **CGT** a déjà fait ses preuves et continuera de le faire avec votre aide et grâce à votre vote. Elle se déclinera ainsi :

Consultation, Représentativité, Information, Défense, Action

La consultation du Personnel

- **Les visites de postes** : Le réseau du Trésor public se répartit sur près de 40 sites dans la Loire-Atlantique. Dans des structures isolées géographiquement, la mobilité des syndicats représentant le personnel est indispensable. Les échanges et débats tenus avec vous ont permis de vous informer, mais surtout de porter vos revendications aux réunions avec le direction.

C'est pourquoi la CGT s'engage à nouveau pour consulter les agents sur leur lieu de travail.

Pour la CGT deux passages par an et par site constituent un objectif minimum.



- Pour **une meilleure préparation des dossiers de notation et de mutation**, les élus CGT s'efforcent de prendre contact avec tout agent présentant des recours en notation ou des demandes de mutation

- **A la disposition de tout personnel**, la CGT est souvent sollicitée, notamment pour les situations les plus difficiles. La CGT répond systématiquement à vos sollicitations qu'elles se fassent pendant les HMI, au téléphone ou par messagerie.

Les syndiqués CGT présents dans les postes et services sont un relais incontournable pour répondre au mieux à votre sollicitation. L'action CGT se veut avant tout collective.

La représentation du personnel

Les réunions paritaires locales :

- les CAPL qui traitent des demandes de mutations, de recours en notations, des non titularisations, des listes d'aptitudes et depuis deux ans des tableaux d'avancement.
- les CTPL, au minimum 2 par an, ils traitent du budget, des emplois, des missions du réseau, de l'ARTT... La liste n'est pas exhaustive.

Chaque élu ou représentant aux instances paritaires a un suppléant. Dans la mesure du possible les suppléants assistent à chaque réunion. Ainsi, en cas d'absence d'un titulaire, la CGT n'est jamais prise au dépourvu.

Les réunions paritaires nationales

Ce sont notamment les CAPC pour vos demandes de mutations externes, les appels de recours en notation...

Les réunions paritaires inter directionnelles.

Les représentants du personnel CGT siègent également aux comités inter directionnels (DGI, les douanes, la DGCCRF et la DRIRE) en CHS qui traite de l'hygiène et de la sécurité et en CDAS pour l'action sociale.

Lors de ces réunions la CGT fait part à l'administration des sollicitations des agents, de leurs observations faites au cours des heures mensuelles d'information.



L'information

Nous allons continuer à vous informer par tous les moyens à notre disposition c'est-à-dire

Par les comptes rendus

Chaque réunion paritaire donne lieu à un compte rendu complet des débats. La CGT essaye d'apporter à chaque fois une analyse fine pour aider les agents à appréhender les sujets et se forger leur propre opinion (Ponts naturels, outil de répartition des emplois, restructuration du réseau).

Par les tracts

La CGT, au moyen de tracts ponctuels portent à la connaissance de tous les informations 'brûlantes'.

Par la messagerie

En conformité avec le protocole d'utilisation de la messagerie, la CGT invite les agents qui le souhaitent à s'inscrire sur sa liste de diffusion, leur permettant d'ainsi d'être au plus proche de l'information. 40 lettres d'information vous sont parvenues depuis son lancement.



Par le site Internet

La création du site CGT 44 est régulièrement mis à jour par des articles, comptes rendus, analyses, tracts et même des photos.

Il est le prolongement du site national sur lequel vous pouvez y trouver entre autres les rangs de classement de mutation et tous les autres sites départementaux ainsi que **le guide de l'agent du Trésor** en ligne, ce qui permet de le mettre à jour régulièrement.

Par la diffusion des tracts et publications nationales CGT

Toutefois, les représentants CGT sont toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et à vos inquiétudes.

La défense des droits

La CGT intervient quotidiennement pour défendre vos droits.

Dans les CAPL de notations

La réforme de la notation a une importance au niveau des tableaux d'avancement pour les changements de grades. Désormais, la procédure est déconcentrée et est appliquée en CAPL avant d'être finalisée en CAPC. Cette réforme a été très mal perçue par les agents et les recours sont en augmentation.

Certains agents se sont vus retirer des tableaux d'avancement, en raison d'une rotation négative ou faiblement positive de leur note.

La rotation « positive et intelligente » voulue par l'administration n'a pas eu les résultats escomptés et la CGT n'a de cesse que d'agir contre les effets pervers de cette réforme.

En CAP pour les mutations. La réforme des mutations préconisées par l'administration et la mise en place de l'ORE (outil de répartition des emplois) a vu les mouvements au niveau national diminué dans son nombre (2 au lieu de 3) et dans le nombre d'agents mutés.

Pour la liste d'aptitude et les tableaux d'avancement.

La CGT est toujours défavorable à la liste d'aptitude dont les critères de sélections sont trop souvent arbitraires, elle participe largement aux débats afin d'éviter certaines injustices. S'agissant des tableaux d'avancements elle s'assure que les critères sont respectés.

En CTPL

La CGT siège également en CTPL. Elle intervient notamment sur les questions immobilières, sur les problèmes d'autorisations d'absences, d'horaires variables, de remboursement des frais de mission et de formation ...

Elle a ainsi obtenu que les tickets de bus soient remboursés aux agents en formation en résidence alors que l'administration ne l'avait pas prévu initialement.

Elle a été avec les autres syndicats aux côtés des agents de Saint-Herblain qui ont ainsi évité le transfert de leur mission de recouvrement vers Cambronne.

De même, son action aux côtés des autres organisations a permis d'éviter la fermeture de la trésorerie de Derval, même si elle ne se satisfait pas de voir cette année encore des trésoreries fermer en Loire-Atlantique

Lors des demandes d'audience à la direction

Des demandes d'audience pour les cas d'urgence sont demandées régulièrement si elle a connaissance de situations graves voire insupportables pouvant mettre en danger un agent ou un poste.

Les actions

La CGT est aux avant-postes pour mener des actions face aux dialogues de sourd de la direction. Vous avez remarqué notamment les années passées :

Les pétitions (contre la réforme des mutations – Pour de véritables autorisations d'absence...)

Les manifestations et les grèves (retrait du CPE – les salaires – les effectifs – de vrais services publics, devant la TG contre les propos de notre TPG)

Ses interventions et prises de positions dans les instances paritaires

Les actions de l'année 2007 continue dans le même but de faire aboutir les revendications des personnels et la fin de l'année risque d'être riche en événements.



Pour les 3 prochaines années, VOS ELU(E)S C.G.T SAURONT :

- ❖ Agir pour la transparence
- ❖ Contacter et informer
- ❖ Défendre tous les personnels
- ❖ Impliquer et accompagner les agents dans l'action
- ❖ Faire preuve de dynamisme et d'efficacité